

Ville de Beauharnois

2^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 26 janvier 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres. Absent : Le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2016-01-032 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par monsieur Michel Quevillon
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h 30.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-01-033 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h 30
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Projet de loi n^o 85 (Loi visant l'implantation de deux (2) pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal) – Position de la Ville de Beauharnois

3.0 Affaires nouvelles

Numéro 2016-01-033 Adoption de l'ordre du jour (suite)

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-01-034 Projet de loi n° 85 (Loi visant l'implantation de deux (2) pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal) – Position de la Ville de Beauharnois

Attendu l'annonce, en mai 2013, de la mise en place d'un comité interministériel afin que soit élaborée une vision stratégique du développement économique le long de l'autoroute 30 ;

Attendu l'invitation du gouvernement, aux trois (3) MRC touchées par le parachèvement de l'autoroute 30, à un exercice de consultation avec le comité interministériel visant à recueillir les attentes des instances régionales concernées lors du mois de novembre 2013 ;

Attendu qu'une consultation sur le développement économique s'est tenue le 18 novembre 2013 au cours de laquelle la MRC de Beauharnois-Salaberry a déposé un document synthétisant les enjeux régionaux en matière de développement économique et donnant également des réponses aux questions posées par le comité dans le guide de réflexion ;

Attendu qu'à l'été 2015, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale pour le développement du corridor économique de l'autoroute 30, la MRC de Beauharnois-Salaberry a soumis auprès du ministre Moreau, conformément aux attentes du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), un document illustrant les secteurs de développement existants et leurs espaces disponibles, les secteurs potentiels de développement actuellement localisés en zone agricole permanente ainsi que les secteurs en zone blanche qui pourraient être remis en zone agricole sur le territoire de la MRC;

Attendu qu'il a été spécifié, par la résolution 2015-05-091 de la MRC de Beauharnois-Salaberry que les secteurs potentiels de retour à la zone agricole permanente, identifiés dans le document devaient d'abord permettre l'exclusion des secteurs demandés par la MRC ;

Attendu que le projet de loi n° 85, déposé le 4 décembre dernier par le ministre Moreau, ne respecte pas les attentes soumises par la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Ville de Beauharnois ni les orientations régionales en matière de développement économique, et ce, notamment pour la zone industrialo-portuaire de Salaberry-de-Valleyfield;

Attendu que des modifications au projet de loi n° 85 s'avèrent nécessaires afin de clarifier les voies préconisées par le gouvernement pour atteindre ses objectifs, mais surtout afin de bien répondre aux attentes de la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Ville de Beauharnois en matière de développement;

Numéro 2016-01-034 **Projet de loi n° 85 (Loi visant l'implantation de deux (2) pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal) – Position de la Ville de Beauharnois (suite)**

Attendu la volonté de la Ville de Beauharnois d'être entendue en commission parlementaire sur le projet de loi et d'y soumettre ses recommandations.

En conséquence,

Il est proposé par madame Linda Toulouse

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **De** demander à l'Assemblée nationale de permettre à la Ville de Beauharnois d'être entendue par la commission chargée de l'étude du projet de loi n° 85 lors d'une consultation particulière dédiée audit projet de loi et d'y soumettre ses recommandations.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Guy Descoteaux, chemin Larocque :

- Il demande des informations sur le Kathryn Spirit. Le maire fait un historique de l'avancement du dossier, il indique qu'il rencontrera des personnes du gouvernement fédéral incessamment.
- Il demande si les enfants réussissent à glisser sur la côte de la commission scolaire vu la présence des installations sur la Place commémorative. Le maire répond que oui.
- Il demande s'il serait possible de positionner une place de stationnement pour handicapé sur la rue Ellice, il a subi un accident crânien et il se déplace difficilement.

Numéro 2016-01-035 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Michel Quevillon

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 40.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Manon Fortier, greffière